CHRONIQUE

Ce qui n'arrivera pas en 2024

Francis Vailles admettra ses mensonges

FRANCIS VAILLES LA PRESSE

Sera publié le 30 septembre 2024 sur le site d'***AlainBonnier.com***.

Et si, plutôt que de prédire 2024, nos chroniqueurs tentaient d'imaginer ce qui n'arrivera pas ? Comme par exemple, cette chronique de Francis Vailles où il admettra ses mensonges, le 30 septembre prochain, après avoir constaté le faible nombre d'incendies de forêt qu'on a connu cet été, comparé à celui que nous avons connu en 2023.

Chers lecteurs de *La Presse*, je vous ai menti.

Dans ma chronique du 4 janvier dernier, j'ai démonisé sans fondement les propos sur le climat que je prêtais au chef du *Parti conservateur du Canada*, Monsieur Poilievre, en les qualifiant de *mensonges*.

Je m'en excuse.

Les données statistiques sur le climat que m'a fournies récemment le docteur en physique et climatophysicien[1], Alain Bonnier, m'ont fait changer d'idées.

Ces données, chers lecteurs, j'aurais pu les obtenir facilement, si je m'en étais donné la peine — comme je le fais habituellement — mais je ne l'ai pas fait cette fois-ci. Il faut savoir qu'à *La Presse*, les chroniqueurs n'ont pas l'entière liberté d'écrire ce qu'ils pensent vraiment. Sur la question du climat en particulier, ils sont tenus de renouveler leur serment d'allégeance à l'idéologie alarmiste que *La Presse* a embrassée en 2008 — suite à la venue d'Al Gore à Montréal — en pondant de temps en temps une petite chronique en appui à cette idéologie. En même temps, ça permet au journal de faire un peu d'argent puisque cette idéologie alarmiste étant très populaire auprès de nos lecteurs, ceux-ci nous inondent de dons après chaque chronique du genre. Et mes patrons sont bien contents de ça.

Tout ça pour dire que je risque le congédiement aujourd'hui en écrivant une chronique qui va à l'encontre ce cette idéologie. Mais j'en ai assez de mentir! Dorénavant, c'est décidé! Mon honnêteté intellectuelle primera sur ma sécurité d'emploi à *La Presse*.

---

[1] Le mot *« climatophysicien »* est encore peu connu au Québec. Le docteur Bonnier m'a appris qu'on emploie maintenant ce mot pour décrire un *physicien qui étudie le climat*, comme on emploie le mot *« astrophysicien »* pour décrire un *physicien qui étudie les astres*. Dans ce sens — et selon ce que j'en comprends — on peut dire que le *climatophysicien* est au *climatologue,* ce que l'*astrophysicien* est à l'*astrologue.* Ou ce que la *science* est à la *pseudoscience.*

Voici donc les mensonges que moi, Francis Vailles, chroniqueur à *La Presse,* admets avoir commis dans ma chronique du 4 janvier 2024

L'année 2023 qui venait de se terminer avait marqué les esprits avec des images apocalyptiques de feux de forêt qui avaient ravagé une grande partie du pays. Tous les climatologues, météorologues et autres astrologues, à qui les journalistes tendaient anxieusement le micro, s'entendaient pour dire que ces feux de forêt n'étaient que les premiers signes avant-coureurs des catastrophes épouvantables qui nous attendaient dans l'avenir. C'était notre châtiment pour ne pas avoir réduit à temps nos émissions de CO_2, comme ces prophètes de malheur nous avaient pourtant exhortés à le faire depuis si longtemps.

L'idée m'est alors venue d'écrire cette chronique où Pierre Poilievre, réaliserait rendu au 30 août 2024 — après la nouvelle crise des incendies de forêt de l'été 2024 —, que sa promesse phare d'abolir la taxe carbone était intenable et qu'il admettrait enfin ses « mensonges » au sujet de la crise climatique.

> *« Je vous ai menti effrontément,* faisais-je dire à Poilievre dans ma chronique, *mais devant les incendies de forêt qui font des ravages et des morts partout sur la planète pour une deuxième année d'affilée, sans compter les nombreux réfugiés*[2]*, j'ai décidé de cesser ce manège. »*

Le tout était illustré pas cette photo ci-dessous qui ornait ma chronique :

[2] J'ai poussé le bouchon un peu loin en parlant ici des *« nombreux réfugiés »* ! Comme si les *« nombreux réfugiés »* que nous avons reçus ces dernières années étaient tous venus au Canada pour se rafraîchir, fuyant le terrible réchauffement climatique planétaire causé par nos émissions de CO_2. Malheureusement pour eux, le Canada était en feu en 2023 et pourtant, aucun de ces *nombreux réfugiés* n'a demandé à repartir vers son pays d'origine pour aller s'y réfugier …

Premier mensonge dans ma chronique du 4 janvier 2024 :

La taxe carbone aidera à réduire les feux de forêt.

En faisant ainsi le lien entre la taxe carbone que Poilievre se propose d'abolir et la crise des incendies de forêt qu'on a connue en 2023 et la crise qui, selon moi, se reproduirait en 2024, **moi, Francis Vailles**, **admets vous avoir menti, chers lecteurs de *La Presse.***

C'est le docteur Bonnier qui m'a fait réaliser mon mensonge. Statistiques à l'appui, il m'a démontré **qu'il n'y a pas vraiment de lien entre le nombre de feux de forêt et le taux de CO_2 atmosphérique**. Et s'il y en a un, ce serait plutôt — aussi étonnant que cela paraisse — que le nombre de feux de forêt **diminue** quand le taux de CO_2 atmosphérique **augmente**!

Pour me le démontrer, il a suffi au docteur Bonnier de faire ce que j'aurais dû faire moi-même si j'avais été moins pressé d'en découdre avec Poilievre, en allant d'abord sur le site de la *Base nationale de données sur les feux de forêt du Canada* (BNDFFC) puis sur celui de la *Société québécoise de protection des forêts contre le feu* (SOPFEU). J'aurais trouvé là différents tableaux à télécharger en format *xls* (*Excel*), dont ceux entre autres donnant le nombre d'incendies de forêt qu'on a eu au Canada et au Québec, de 1990 à août 2024 . En allant ensuite sur le site de l'*Observatoire de la NOAA à Mauna Loa*, j'aurais trouvé le taux de CO_2 atmosphérique de 1990 à 2024. Cela m'aurait permis de voir s'il y a un lien entre l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique et le nombre de feux de forêt au Canada.

C'est ce que le docteur Bonnier a fait à ma place.

Regardez à la page suivante les graphiques qu'il a tirés des données obtenues de ces différents sites.

Et oh! surprise :

On constate sur le graphique ci-dessous que **le nombre de feux de forêt est en constante diminution au Canada depuis 34 ans,** en dépit du fait que **le taux de CO_2 atmosphérique,** de son côté, **est en constante augmentation depuis ce temps.**

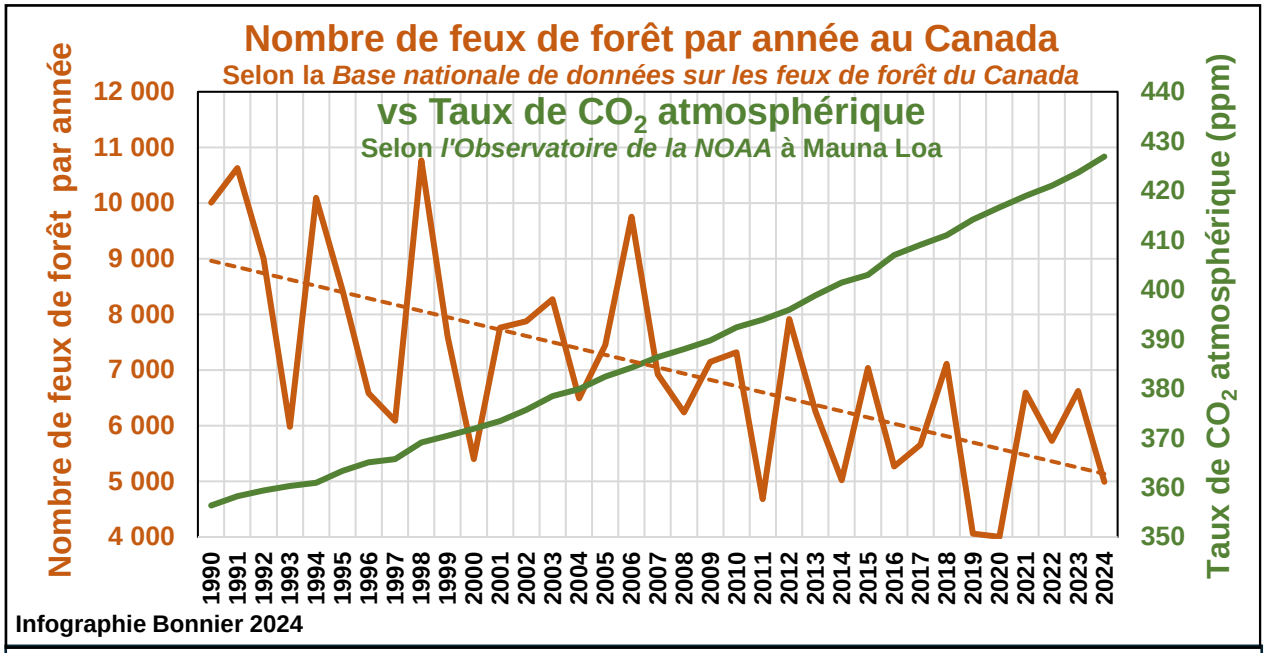

Figure 1 (gracieuseté d'*Infographie Bonnier*)**.** Le nombre de feux de forêt au Canada a eu tendance à **diminuer** depuis 1990. La ligne tirettée **brune** qui représente la tendance observée durant ces 35 années, est passée de 9 000 à 5 000 feux par année, environ. Pendant ces mêmes 35 années, le taux de CO_2 atmosphérique (représenté par la ligne **verte**[3]) a constamment augmenté, passant de 356 à 427 ppm (parties par million).

En voyant ce graphique, j'ai bien été forcé d'admettre que je vous avais menti, chers lecteurs de *La Press*, en vous faisant accroire dans ma chronique du 4 janvier que l'abolition de la taxe carbone par Poilievre pourrait exacerber les feux de forêt au Canada.

Mais je n'irai pas jusqu'à vous dire — comme on pourrait le penser en regardant ce graphique — que l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique qui résulterait de l'abolition de cette taxe **ferait diminuer le nombre de feux de forêt au Canada!**

••••••••••••••••••••••••••••••••

Ce qu'on observe pour le Canada, s'observe-t-il aussi pour le Québec ?

Le docteur Bonnier a fait le même exercice pour le Québec, en ajoutant aux données de la BNDFFC, celles obtenues de la SOPFEU.

Le résultat est à la page suivante.

[3] Pourquoi avoir choisi de représenter le taux de CO_2 par une ligne **verte** sur le graphique ? Parce que « **rien n'est plus vert que le CO_2 !** », comme nous le rappelle le docteur Bonnier, un peu plus loin…

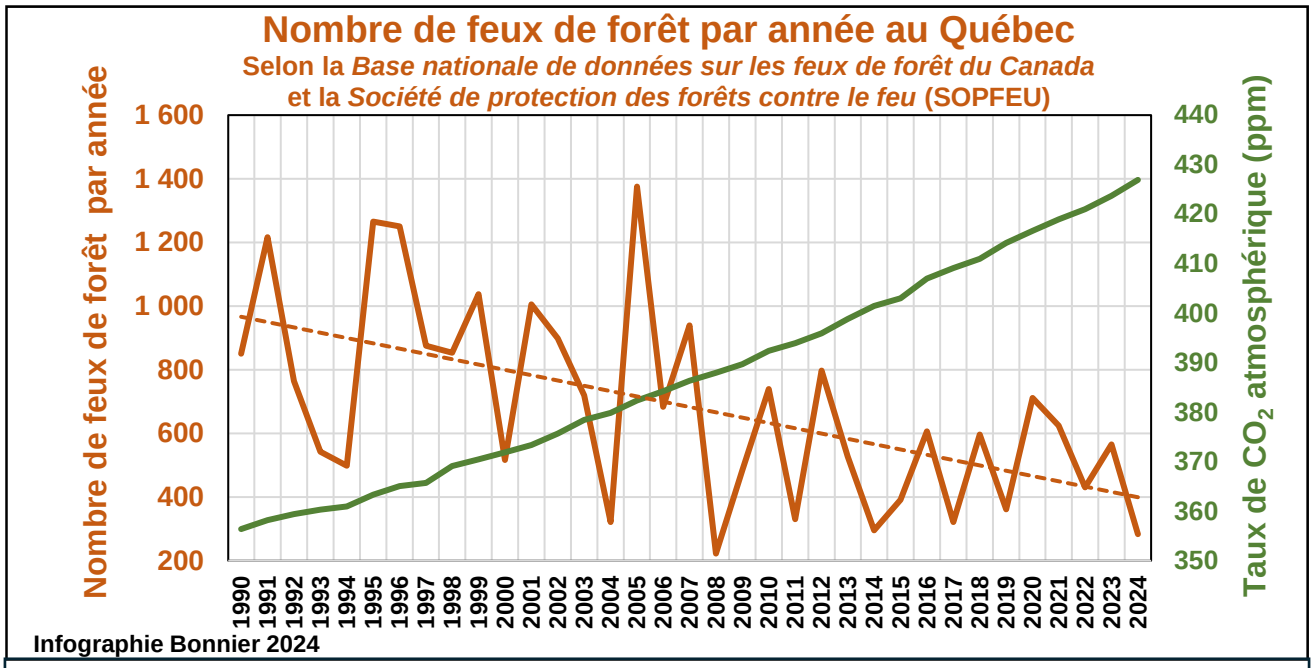

Figure 2 (gracieuseté d'*Infographie Bonnier*)**.** Le nombre de feux de forêt au Québec a eu tendance à **diminuer** depuis 1990. La ligne tirettée **brune** qui représente la tendance observée durant ces 35 années, est passée de 1 000 à 400 feux par année, environ. Pendant ces mêmes 35 années, le taux de CO_2 atmosphérique (représenté par la ligne **verte)** a constamment augmenté, passant de 356 à 427 ppm (parties par million).

On remarquera, en passant, que le nombre de feux de forêt au Québec en 2024, qui s'élevait à 284 (jusqu'à la fin août), est un des plus bas jamais observé depuis 34 ans ! J'étais donc mal avisé, encore une fois, d'entrevoir pour l'été 2024 une *« nouvelle crise des incendies de forêt »* qui n'était fondée sur aucune donnée statistique probante.

Mais ce qui a marqué les esprits, surtout, en 2023, ce n'est pas tant **le nombre de feux de forêt** que **les superficies de forêt brûlées**.

Il y a donc lieu de vérifier — en dépit du fait que **le nombre de feux de forêt a diminué** au Canada (et au Québec) de 1990 à 2024 — si **les superficies de forêt brûlées**, elles, ont augmenté. Ce qui permettrait de supposer une certaine corrélation avec l'augmentation du **taux de CO_2 atmosphérique** pendant ce temps.

Le docteur Bonnier a donc fait le même exercice qu'il a fait avec le nombre de feux de forêt, mais en prenant, cette fois, les superficies de forêt brûlées afin de voir s'il y aurait une certaine corrélation avec l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique.

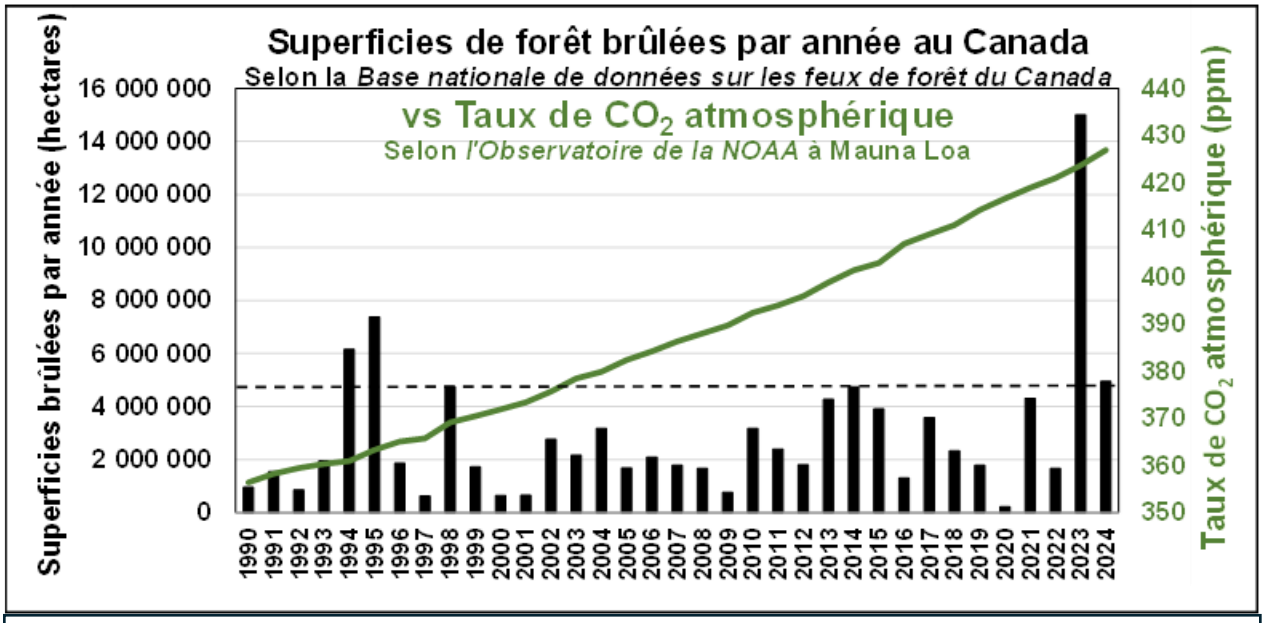

Figure 3 (gracieuseté d'*Infographie Bonnier*)**.** Les superficies de forêt brûlées au Canada sont restées à peu près **constantes**, à 5 millions d'hectares [4] par année, depuis 1990. La ligne tirettée **noire** qui représente la tendance observée entre 1990 et 2022 ne montre, en effet, aucune tendance à la hausse ou à la baisse. Les superficies brûlées de près de 4,95 millions d'hectares en 2024 se situent donc dans le prolongement de cette tendance. Rien dans les statistiques de ces 35 dernières années ne permet d'inférer que les superficies de forêt brûlées au Canada seraient reliées d'une quelconque façon à l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique (représenté par la ligne **verte** dans le graphique) observé durant cette période.

Et on peut dire la même chose pour le Québec, comme le montre le graphique suivant.

[4] La BNDFFC et la SOPFEU utilisent l'*hectare* comme unité pour mesurer les superficies brûlées. Peu de gens sont familiers avec cette unité qui représente une superficie de 100 mètres par 100 mètres, ou 10 000 mètres carrés. Peut-être y aurait-il lieu d'utiliser plutôt le *kilomètre carré* qui est plus « parlant » pour la plupart des gens. Un *kilomètre carré* correspond à 100 *hectares*. Il suffit donc de diviser par 100 les superficies données en *hectares* pour connaître les superficies en *kilomètres carrés*. Par exemple, 5 millions d'*hectares* correspondent à 50 000 *kilomètres carrés*, ou à un rectangle de 500 kilomètres par 100 kilomètres.

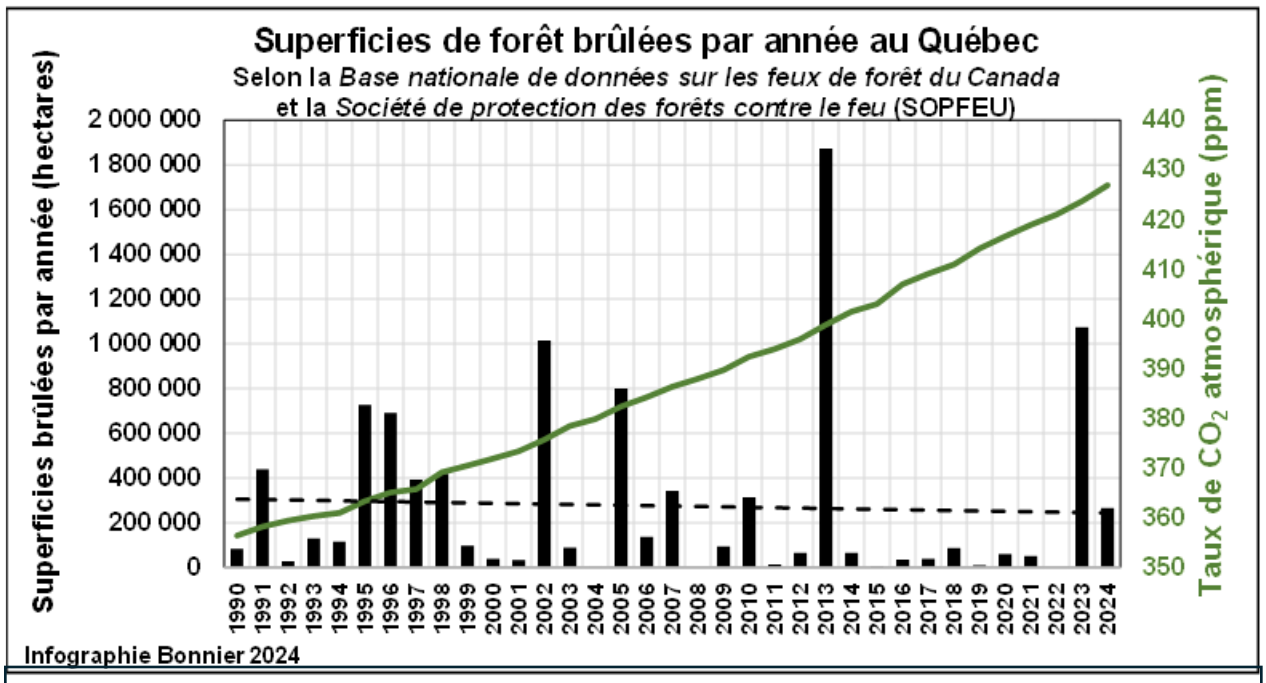

Figure 4 (gracieuseté d'*Infographie Bonnier*)**.** Les superficies de forêt brûlées ont légèrement **diminué** au Québec, passant de quelque 300 000 hectares par année en 1990, à environ 260 000 hectares en 2024. La ligne tirettée **noire** qui représente la tendance observée entre 1990 et 2022 ne montre, en effet, aucune tendance à la hausse ou à la baisse. Les superficies brûlées de 265 000 hectares au Québec en 2024 se situent dans le prolongement de cette tendance. Comme pour le Canada, donc, rien dans les statistiques de ces 35 dernières années ne permet d'inférer que les superficies de forêt brûlées au Québec seraient reliées d'une quelconque façon à l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique (représenté par la ligne **verte** dans le graphique ci-dessus) qu'on a observé durant cette période.

Remarquez également dans ce graphique la très grande variabilité, d'une année à l'autre, des superficies brûlées. En 2022 par exemple, les 431 feux de forêt qu'on a observés au Québec n'avaient détruit que 300 hectares. En 2023, les 566 feux de forêt en avaient brûlé 3 500 fois plus (!) avec 1 073 435 hectares.

Bien malin celui qui aurait prédit en 2022 quand on avait seulement 305 hectares (ou 3 kilomètres carrés sur les 1,7 million de kilomètres carrés du territoire québécois) de superficies de forêt brûlées, qu'on aurait l'année suivante au Québec des superficies brûlées 3 500 fois plus grandes, avec plus de 1 million d'hectares de forêt détruite (ou 10 000 kilomètres carrés,).

Devant de telles variations d'une année à l'autre des superficies brûlées et la nette tendance à la baisse du nombre de feux de forêt, observée depuis 35 ans au pays, il fallait que je fusse drôlement intoxiqué par l'idéologie climatiste — ou drôlement pressé par mes patrons — pour aller prétendre, moi, Francis Vailles, chroniqueur économique à *La Presse,* dans une chronique en janvier 2024 que l'abolition de la taxe carbone et l'augmentation du taux de CO_2 atmosphérique qui en découlerait, nous réserveraient des crises de feux de forêt encore pire que celles qu'on avait vues en 2023.

Il m'a donc bien fallu admettre que je vous avais menti, chers lecteurs de *La Presse,* quand je vous ai fait accroire dans ma chronique de janvier dernier que l'abolition de la taxe carbone exacerberait les feux de forêt.

Cependant, je ne suis pas le seul à avoir erré. Le docteur Bonnier m'a montré d'autres cas encore pires que le mien.

Selon la SOPFEU, 80% des feux de forêt sont causés par l'activité humaine

Et quand on parle *d'activité humaine,* on ne parle pas ici d'émissions de CO_2!

Le docteur Bonnier m'a rappelé que la SOPFEU avait dû payer *La Presse* pour faire paraître le 29 avril 2024, le message suivant d'intérêt public : **80% des feux de forêt sont causés par l'activité humaine**. (Vous retrouverez ce message en *ctrl*-cliquant sur le lien **ici**, si vous voulez vérifier.)

Mais ce que le docteur Bonnier a trouvé désolant, c'est que le 15 mai 2024, deux semaines après que cette information avait été rendue publique par la SOPFEU, *Ouranos* — un organisme pourtant lourdement subventionné par Québec pour étudier le climat — y alla de la désinformation suivante : *«Au Québec,* ***la foudre est la principale cause des incendies de forêt***. ***Elle est responsable de plus de 80% des feux de forêt dans la province.*** *»* Le docteur Bonnier se demande à quoi peut bien servir cet organisme, sinon à promouvoir une idéologie climatiste complètement déconnectée des faits.

Et pourquoi la SOPFEU a-t-elle dû payer *La Presse* pour donner une information factuelle que *La Presse* aurait très bien pu donner gratuitement, puisque n'est-ce pas pour ça finalement qu'elle sollicite des dons auprès de ses lecteurs ?

Eh bien, je l'avoue maintenant, c'est parce que nous tous — chroniqueurs et journalistes de *La Presse,* tout comme les climatologues d'*Ouranos*! — persistions à dire que ces feux de forêt étaient la conséquence directe de notre incapacité à limiter nos émissions de CO_2.

C'est pour ça que la SOPFEU a tenu à rappeler que le déclenchement d'un feu de forêt n'est pas toujours d'ordre naturel. L'activité humaine y joue un rôle majeur et est souvent à l'origine de feux accidentels, comme ceux provenant :

- de feux de camp négligents,
- de cigarettes mal éteintes,
- de brûlages de déchets non contrôlés,
- de lacunes dans les pratiques forestières ou agricoles,
- de la présence croissante d'infrastructures humaines en périphérie des zones boisées.

L'accumulation de matières combustibles présentes naturellement dans les forêts augmente également le risque d'incendie. Ces matériaux représentent toute matière organique, vivante ou morte, qui peut s'enflammer, brûler et faciliter la propagation du feu. Les peuplements de conifères sont, par exemple, plus propices à une propagation rapide des incendies que les peuplements feuillus, généralement plus gorgés d'eau.

Le docteur Bonnier est allé chercher sur le site de la SOPFEU les données statistiques sur les causes des incendies de forêt au Québec depuis 2019.

Je vous présente ci-dessous le tableau qu'il a produit à partir de ces statistiques.

SOPFEU Statistiques - Tableau par année et par causes							https://sopfeu.qc.ca/			
Années	Incendies et superficies affectées	Foudre	Chemin de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidents	Récréation	Diverses	Total
2019	Incendies	58	2	17	19	13	85	129	1	324
	Hectares	79	0	14	20	6	24	5 020	0	5 163
2020	Incendies	101	5	27	43	26	286	169	6	663
	Hectares	388	3	7	377	18	213	51 436	27	52 470
2021	Incendies	86	4	27	42	19	209	212	1	600
	Hectares	5 618	439	168	241	2	69	459	1	6 996
2022	Incendies	26	0	24	49	24	196	108	4	431
	Hectares	34	0	30	23	17	132	60	3	300
2023	Incendies	243	6	13	59	17	113	106	9	566
	Hectares	1 071 352	1	20	143	962	117	816	21	1 073 434
2024	Incendies	88	4	9	29	6	84	57	6	284
	Hectares	16 671	20	1	42	1	201	23	1	16 959
Total	Incendies	602	21	117	241	105	973	781	27	2 868
	Hectares	1 094 141	463	240	846	1 007	757	57 813	54	1 155 321
Moyenne	Incendies	100	4	20	40	18	162	130	5	478
	Hectares	182 357	77	40	141	168	126	9 636	9	192 553
Écart-type	Incendies	75	2	8	14	7	81	54	3	155
	Hectares	435 564	177	63	144	389	73	20 566	12	431 953
Pourcentage	Incendies	21%	1%	4%	8%	4%	34%	27%	1%	100%
	Hectares	95%	0%	0%	0%	0%	0%	5%	0%	100%

On notera que la seule cause de feux de forêt qui soit véritablement *naturelle*, est celle attribuable à la foudre, les sept autres causes identifiées par la SOPFEU dans ce tableau, sont associées à l'*activité humaine* . Les deux dernières lignes donnent les pourcentages attribuables à chacune de ces causes. De 2019 à 2024, **la foudre a été responsable de 21% des incendies** au Québec. Les sept autres causes qui sont toutes associées à **l'activité humaine ont donc été responsables de 79% des incendies**. On notera également, dans la dernière colonne, que l'année 2023, avec ses 566 feux de forêt, n'a pas été l'année où l'on en a eu le plus au Québec : en 2020 et en 2021, on en a eu respectivement 663 et 600.

Par contre, même si le nombre de feux de forêt attribuables à la foudre ne représente que 21% de tous les feux survenus au Québec de 2019 à 2024, ceux-ci ont quand même causé **95% de toutes les superficies brûlées**. C'est parce que le territoire de forêts au Québec est immense. La foudre frappant un peu au hasard, il y a de fortes chances que ce soit à des endroits difficiles d'accès, loin des lieux habités. La SOPFEU doit donc choisir ses combats et prioriser les feux qui présentent un danger immédiat pour la population, au prix de laisser parfois les feux trop éloignés s'éteindre par eux-mêmes et laisser ainsi brûler de vaste superficies.

Mais le fait de savoir que près de 80% des feux de forêt étaient causés par l'activité humaine a permis à la SOPFEU de réduire de 40% ces feux en 2024 en interdisant tout simplement durant la saison sèche de faire des feux « ouverts » en forêt ou à l'extérieur des maisons.

Un climatologue prétend avoir trouvé la cause ... de ce qui n'est point.

Le docteur Bonnier m'a ensuite donné un autre exemple montrant les ravages de l'idéologie climatiste au Québec : Le 15 avril dernier, le climatologue Philippe Gachon accordait une entrevue au *Devoir* sur la question des feux de forêt. Je vous en cite un extrait ci-dessous, c'est Gachon qui parle. (Les soulignés sont du docteur Bonnier) :

> *« On a fait un travail durant l'été 2023 avec des collègues venus d'Angleterre, du World Resort Revolution Group. On a fait ce qu'on appelle un exercice d'attribution pour expliquer et documenter en quoi ces feux de forêt étaient ou pas liés aux changements climatiques. Est-ce qu'avec le changement ou sans changement, on augmentait, par exemple, la probabilité d'avoir des occurrences de feux plus sévères comme ceux qu'on a eus l'année passée. Et la réponse définitivement est oui! Le changement climatique avec le réchauffement actuel explique qu'on a des feux de forêt deux fois plus élevés d'un point de vue sévérité que dans le passé. Et plus le réchauffement va augmenter, plus cette probabilité d'avoir des feux de ce type-là va augmenter. »*

Mais un instant, professeur Gachon! On vient juste de voir — statistiques de la BNDFFC et de la SOPFEU à l'appui — qu'il n'y a pas vraiment eu d'augmentation du nombre de feux de forêt au Canada ou au Québec depuis 35 ans, **mais plutôt une diminution du nombre de feux de forêt! Cette diminution était de 44% au Canada et de 60% au Québec, en dépit du fait que le taux de CO_2 atmosphérique avait augmenté de 20% pendant ces 35 années!**

Alors comment le professeur Gachon a-t-il pu « *expliquer quelque chose qui n'existe pas* »? Comment a-t-il pu prétendre que *« le réchauffement actuel explique qu'on a des feux de forêt deux fois plus élevés d'un point de vue sévérité que dans le passé »* alors que ce n'est pas le cas ?

Expliquer quelque chose qui n'existe pas est le propre d'un charlatan, me confie le docteur Bonnier. Pour l'illustrer, il m'a rapporté la citation d'un éminent écrivain et vulgarisateur scientifique du 18e siècle qui nous mettait déjà en garde contre ce genre d'imposture :

> *« Assurons-nous bien du fait avant que de nous inquiéter de la cause,* disait Fontenelle. *Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point. »*

Dans le cas présent, je ne peux qu'être d'accord avec le docteur Bonnier : notre climatologue de service aurait dû s'assurer ici que *« les feux de forêt sont bien deux fois plus élevés que dans le passé »* avant de s'aviser de nous en donner doctement la cause. Il se serait facilement évité ainsi le ridicule d'*avoir trouvé la cause de ce qui n'est point.*

Deuxième mensonge dans ma chronique du 4 janvier 2024 :

3649 économistes américains, dont 28 Nobel d'économie, auraient déclaré :

La taxe carbone est le moyen le plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ici, mon mensonge est plutôt indirect. Au lieu de le dire moi-même, j'ai commencé par faire dire à Pierre Poilievre le mensonge suivant :

*« Je sais depuis longtemps que **la taxe carbone**, qui fixe un prix aux émissions de GES, fait partie des moyens les plus efficaces **pour lutter contre le réchauffement climatique.** »*

Et pour bien montrer que ce mensonge — à l'effet que **la taxe carbone** fait partie des moyens les plus efficaces **pour lutter contre le réchauffement climatique** — serait est en fait une vérité, je fais dire ensuite à Poilievre la chose suivante :

« De fait, 3649 économistes américains, dont 4 ex-directeurs de la Banque centrale et 28 Prix Nobel d'économie, ont appuyé une telle taxe en 2019, comme le rapportait The Wall Street Journal. *»*

Et pour bien montrer que je n'avais pas inventé cet appui à une telle **taxe carbone** — sous-entendu, comme faisant partie des moyens les plus efficaces **pour lutter contre le réchauffement climatique** —, je donnais même le lien pour le vérifier : lisez la lettre telle que publiée dans le *Wall Street Journal* (en anglais), disais-je dans ma chronique.

Je misais alors sur le fait que bien peu de lecteurs se donneraient la peine d'aller vérifier si effectivement nos *« 3649 économistes américains, dont 4 ex-directeurs de la Banque centrale et 28 Prix Nobel d'économie »* soutenaient bel et bien que la **taxe carbone** faisait partie des moyens les plus efficaces **pour lutter contre le réchauffement climatique.**

Mais en bon scientifique qu'il est, le docteur Bonnier, lui, est allé vérifier. Et voyez ce qu'il a trouvé (les soulignés et la traduction française sont de lui) :

THE WALL STREET JOURNAL.	THE WALL STREET JOURNAL.
THURSDAY, JANUARY 17, 2019	JEUDI, 17 JANVIER 2019
Economists' Statement on Carbon Dividends	**Déclaration d'économistes sur les dividendes du carbone**
Global climate change is a serious problem calling for immediate national action. Guided by sound economic principles, we are united in the following policy recommendations.	Le changement climatique global est un problème sérieux qui exige une action nationale immédiate. Guidés par des principes économiques solides, nous sommes unis dans les recommandations politiques suivantes.
1. A carbon tax offers the most cost-effective lever to reduce carbon	**1.** Une taxe carbone constitue le levier le plus efficace pour réduire les émissions

emissions at the scale and speed that is necessary. By correcting a well-known market failure, a carbon tax will send a powerful price signal that harnesses the invisible hand of the marketplace to steer economic actors towards a low-carbon future. (Following are 4 other points of this Statement specifying the terms of application of these carbon dividends.)	de carbone à l'ampleur et à la vitesse nécessaires. En corrigeant un certain défaut du marché, une taxe carbone enverra un puissant signal de prix qui amènera la main invisible du marché à diriger les acteurs économiques vers un avenir à faible émission de carbone. (Suivent 4 autres points de cette Déclaration précisant les modalités d'application de ces dividendes du carbone.)

Le premier point de cette *Déclaration* soutient effectivement *« qu'une taxe carbone constitue le levier le plus économique pour réduire les émissions de carbone ».* C'est une loi élémentaire en économique : si vous augmentez le prix d'un produit, par une taxe ou autrement, vous diminuerez la demande pour ce produit. Appliqué au cas présent, ça revient à dire : si vous taxez les émissions de carbone, vous réduirez les émissions de carbone.

Le docteur Bonnier se demande, à juste titre, s'il était vraiment nécessaire de convier 3 649 économistes pour rappeler un telle évidence ?

Si c'est vrai, un seul économiste aurait été amplement suffisant à le dire, selon lui.

Il souligne cependant que **jamais** dans cette *Déclaration* on ne prétend qu'une telle taxe carbone **« lutterait contre le réchauffement climatique »** !

Jamais.

Tout ce qu'on dit au début, c'est que *« le changement climatique global est un problème sérieux qui exige une action nationale immédiate. »* Déjà en partant, il y a un problème de logique sérieux : Si le *« changement climatique est un problème global »,* pourquoi exige-t-on *« une action nationale »* ? Pourquoi pas une action globale ?

Laisser sous-entendre ensuite — comme je l'ai fait dans ma chronique du 4 janvier — que la taxe carbone lutterait contre le réchauffement climatique est **une fraude intellectuelle**. Une sorte de **mensonge subliminal** dont je me suis rendu coupable.

J'admets donc aujourd'hui, moi, Francis Vailles, avoir menti aux lecteurs de *La Presse,* dans ma chronique du 4 janvier 2024, quand j'ai dit que *« 3649 économistes américains, dont 4 ex-directeurs de la Banque centrale et 28 Prix Nobel d'économie »* soutenaient que la **taxe carbone** faisait partie des moyens les plus efficaces **pour lutter contre le réchauffement climatique.**

C'était faux.

Ces économistes n'ont jamais rien dit de tel. Tout ce qu'ils ont dit, c'est que la **taxe carbone** faisait partie des moyens les plus efficaces **pour réduire nos émissions carbone.** Point. Rien de plus.

Pour être honnête intellectuellement, cette *Déclaration* aurait dû se formuler de la façon suivante :

> *« **S'il est avéré** que **nos émissions de carbone** sont à l'origine d'un réchauffement climatique dommageable, alors nous, économistes, déclarons qu'une **taxe carbone** constituerait le levier le plus économique **pour réduire ces émissions de carbone**. »*

Parce que même si on peut accorder aux économistes la compétence pour déterminer si une taxe carbone est susceptible, ou non, de réduire nos émissions de carbone, je reconnais aujourd'hui — étant moi-même économiste de formation — que les économistes n'ont par contre aucune compétence particulière pour déterminer si la réduction de ces émissions de carbone peut *« lutter contre le réchauffement climatique »,* ni même s'il faut *« lutter contre le réchauffement climatique ».*

Cette question de la pertinence ou de la nécessité de *« lutter contre le réchauffement climatique »,* n'est pas une question climatoéconomique. C'est une question climatophysique. La *Déclaration des économistes américains* a été publiée en janvier 2019. Il y a déjà plus de cinq ans! Et elle était déjà dépassée quand elle a été publiée. Selon le docteur Bonnier, il était déjà bien connu des climatophysiciens en 2019, **qu'il ne fallait surtout pas *« lutter contre le réchauffement climatique »*. Et surtout pas en réduisant nos émissions de carbone !** C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, me dit-il, cette *Déclaration* des économistes est restée lettre morte aux États-Unis, depuis. Et qu'aucun candidat dans la présente campagne présidentielle américaine ne propose une telle taxe carbone. Ils suivent en cela les recommandations que leur ont données depuis 1988 — lors de la formation du GIEC — jusqu'à aujourd'hui, **tous** leurs conseillers scientifiques respectifs sur la question du climat.

Je dois dire à ma décharge qu'il n'est pas facile à *La Presse* de se tenir à jour sur la question climatique. Parce que toute information qui montrerait que le CO_2 est un bienfait pour le climat y est systématiquement censurée. C'est ainsi qu'à peine un mois avant que j'écrive les mensonges que vous avez lus dans ma chronique du 4 janvier, j'aurais pu avoir toutes les informations requises qui m'auraient évité d'écrire mes sottises.

C'est le docteur Bonnier qui me l'a fait remarquer encore une fois. Au lieu de rapporter cette *Déclaration d'économistes,* vieille de plus de cinq ans et désuète, pourquoi, m'a-t-il demandé, n'avez-vous pas rapporté plutôt le *Plaidoyer pro bono publico* que les climatophysiciens Richard Linzen, William Happer et Steven Koonin ont présenté en novembre 2023 à la *Cour internationale de La Haye* montrant pourquoi **il ne faut surtout pas réduire nos émissions de CO_2 à zéro** ?

En effet. Après avoir lu ce *Plaidoyer*, je conviens avec le docteur Bonnier que *La Presse* aurait fait œuvre utile en le faisant connaître à ses lecteurs. Dans ma chronique du 4 janvier, j'aurais pu alors expliquer pourquoi Poilievre a bien raison finalement de vouloir abolir la taxe carbone.

Vous trouverez la présentation de ce *Plaidoyer* à la page suivante, avec la traduction du docteur Bonnier.

Le plaidoyer *pro bono publico* des climatophysiciens
Richard Linzen, William Happer et Steven Koonin
à la *Cour internationale* de La Haye
en novembre 2023

Il ne faut pas réduire nos émissions de CO_2 à zéro!

Les climatophysiciens **Richard Lindzen**, **William Happer** et **Steven Koonin**, ont présenté à la *Cour internationale* de La Haye, en novembre 2023, **un plaidoyer *pro bono publico*** démontrant pourquoi la réduction à zéro des émissions de CO_2 prônée par le GIEC ne peut conduire qu'au désastre. ***« Il y aura,*** démontrent-ils dans leur plaidoyer, ***des conséquences désastreuses pour les pauvres, l'ensemble de la population mondiale et les futures générations, si les combustibles fossiles et les émissions de CO_2 étaient réduits à « zéro net, y compris des famines massives et la privation d'énergie fiable et peu coûteuse. »***[5]

Richard Lindzen, Professeur des Sciences de la Terre, de l'Atmosphère et des Planètes, au MIT.
Le docteur Lindzen est Signataire — tout comme le docteur Alain Bonnier — de la *Déclaration mondiale sur le climat* présentée à l'ONU en 2019, réfutant toute urgence climatique.

William Happer, Professeur de physique à l'Université de Princeton, ancien conseiller du Président Trump sur la question du climat. Le docteur Happer préconise depuis longtemps la sortie pressante des *Accords de Paris* sur la réduction des émissions de CO_2.

Steven E. Koonin, Professeur de physique à l'Université de New York, ancien conseiller du Président Obama sur la question du climat. Le docteur Koonin est l'auteur du livre *« Unsettled »*, remettant en question le soi-disant consensus sur les *« changements climatiques »*.

[5] *"There will be disastrous consequences for the poor, people worldwide, future generations and the West, if fossil fuels and CO_2 emissions were reduced to "net zero", including mass starvation and loss of reliable and inexpensive energy."*

This expert opinion has been prepared for the *Foundation 'Environment and Man'* to be submitted to the *Hague Court of Appeals*. This opinion was jointly authored and represents our joint opinion. Our time spent producing this opinion has been provided *pro bono*. We are career physicists who have specialized for decades in radiation physics, dynamic heat transfer and computer modeling, subjects directly relevant to the global warming debate. Each of us has published over 200 peer-reviewed papers, many on the science of climate or closely related subjects.	Cet avis d'expert a été préparé pour la *Fondation « L'environnement et l'Homme »* pour être soumis à la *Cour d'appel de La Haye*. Cet avis a été rédigé conjointement et représente notre opinion commune. Le temps que nous avons consacré à la rédaction de cet avis a été fourni bénévolement, *pro bono*. Nous sommes des physiciens de carrière spécialisés, depuis des décennies, dans la physique du rayonnement, le transfert dynamique de chaleur et la modélisation informatique, des sujets directement reliés au débat sur le réchauffement climatique. Chacun d'entre nous a publié plus de 200 articles évalués par des pairs, dont beaucoup portent sur la science du climat ou sur des sujets étroitement liés.
Specifically, our opinion is organized around the following key issues that have arisen in the *District Court of The Hague* in the *Climate Case* : **First**, there will be disastrous consequences for the poor, people worldwide, future generations, and the West if fossil fuel and CO_2 emissions are reduced to "net zero," including mass starvation and loss of reliable and inexpensive energy. This action will undermine human rights with which the Climate Case is concerned, and cripple the realization of the first three UN *sustainable development goals* (SDG) -- no poverty, zero hunger, and good health and wellbeing. **Second**, the Court in first instance equated the state of climate science with the reports of the *Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC). In Part II we demonstrate	Plus précisément, notre opinion s'articule autour des questions clés suivantes qui ont été soulevées devant le *Tribunal de district de La Haye* dans la *Cause climatique* : **Premièrement**, il y aura des conséquences désastreuses pour les pauvres, les populations du monde entier, les générations futures et l'Occident si les émissions de combustibles fossiles et de CO_2 étaient réduites à « zéro net », y compris des famines massives et la privation d'énergie fiable et peu coûteuse. Cette action portera atteinte aux droits de l'homme concernés par la *Clause climatique* et freinera la réalisation des trois premiers *objectifs de développement durable* (ODD) de l'ONU : zéro pauvreté, zéro famine, bonne santé et bien-être. **Deuxièmement**, la Cour en première instance a assimilé l'état de la science climatique aux rapports du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC). Dans la Partie II, nous démontrons que les rapports du GIEC n'ont aucune valeur scientifique, car le GIEC est contrôlé par les

the IPCC reports have no value as science because the IPCC is government controlled. Thus the IPCC represents only government opinions, not science, and thus provides no scientific basis for the Court's opinion. **Third**, this Court in first instance found that "dangerous" climate change and extreme weather are caused by CO_2 emissions from fossil fuels. We demonstrate in Part III these conclusions are contradicted by the scientific method and only supported by the unscientific methods of consensus, peer review, government opinions and cherry-picked or falsified data. Hundreds of research papers confirm the highly beneficial effects of increased concentrations of atmospheric CO_2, especially in dry farming areas.	gouvernements. Ainsi, le GIEC ne représente que l'opinion des gouvernements, mais pas celui de la science, et ne fournit donc aucune base scientifique à l'avis de la Cour. **Troisièmement,** cette Cour a jugé en première instance que le changement climatique « dangereux » et les conditions météorologiques extrêmes sont causés par les émissions de CO_2 des combustibles fossiles. Nous démontrons dans la Partie III que ces conclusions sont contredites par la méthode scientifique et ne sont étayées que par des méthodes non scientifiques telles que le consensus, l'évaluation par les pairs, les avis gouvernementaux et les données biaisées ou falsifiées. Des centaines d'articles de recherche confirment les effets hautement bénéfiques pour la végétation, de l'augmentation des concentrations du CO_2 atmosphérique, en particulier dans les zones sèches agricoles.

Vous ne trouverez aucune mention de ce document historique dans *La Presse,* elle qui prétend pourtant vous informer. Mais si vous souhaitiez le lire, le docteur Bonnier m'a autorisé à vous l'offrir via son site internet.

Vous trouverez au complet ce document de 31 pages (en anglais), en *ctrl*-cliquant sur le lien ci-dessous.

Happer, Lindzen, Koonin_Cour d'Appel international de La Haye _*Opinion experte préparée pour la Fondation de l'environnement,* novembre 2023.pdf

••••••••••••••••••••••••••••••••••

Troisième mensonge dans ma chronique du 4 janvier 2024 :

Le CO_2 est un polluant.

Un autre mensonge que j'avoue commettre souvent, chers lecteurs de *La Presse,* est celui d'insinuer que *« le CO_2 est un polluant ».* Je ne rate jamais l'occasion de le dire : *« la taxe carbone est une taxe à la pollution »*, *« la taxe carbone incitera les gros pollueurs à miser sur des voitures moins polluantes »,* etc.

C'est un procédé bien connue en communication. Ça s'appelle du *lavage de cerveau*. Vous voulez réduire les émissions de CO_2 ? Dites que *« le CO_2 est un polluant ».* Et tout le monde sera d'accord ensuite pour dire qu'il faut absolument *« taxer le CO_2 pour réduire la pollution ».*

Mais c'est un mensonge. Je répète. Dire que le CO_2 est un polluant est un mensonge.

Pour rappeler à quel point c'est un mensonge et que le CO_2, loin d'être le *polluant* qu'on l'accuse d'être, mais constitue plutôt un bienfait pour la vie sur terre, rien de tel que cette image que le docteur Bonnier m'a communiquée récemment et qui illustre que :

Rien n'est plus vert que le CO_2 !

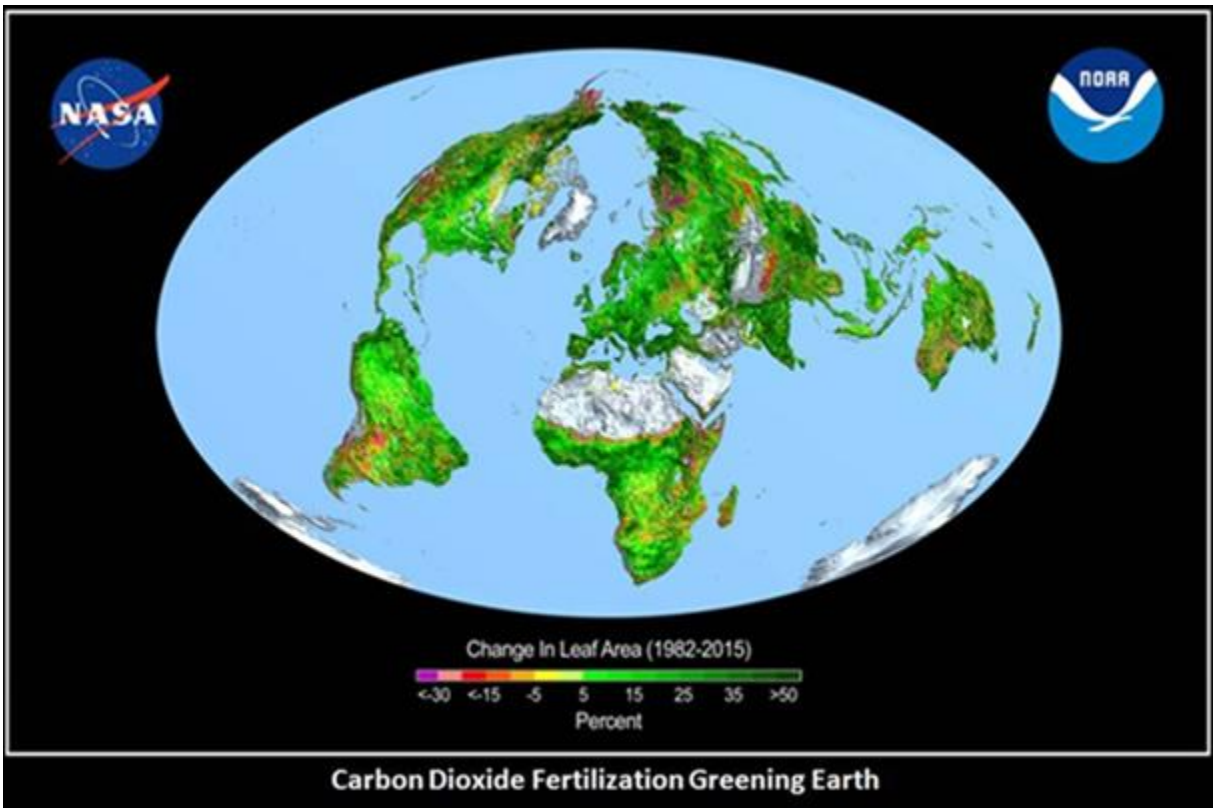

Cette image est tirée d'une étude soutenue par la NASA et la NOAA, parue en 2016, dans la revue *Nature Climate Chang*e. Le docteur Bonnier a acheté l'article pour nous et l'a mis à notre disposition sur son site. Quiconque peut maintenant le consulter gratuitement en *ctrl*-cliquant sur le lien suivant: ***Greening of the Earth and its drivers***.

N'est-ce pas gentil, tout ça ? Merci, docteur Bonnier.

Et que dit cette étude ?

À partir d'observations satellitaires couvrant toute la surface du globe, entre 1982 et 2009, le climatoscientifique chinois Zaichun Zhu et son équipe internationale de 31 autres climatoscientifiques, ont établi un indice de couverture végétale appelé *Leaf Area Index* (*LAI*) leur permettant de mesurer l'évolution du verdissement de la planète durant ces 27 années.

Leur étude montre une augmentation persistante de 25% à 50% du verdissement sur toute la surface du globe couverte par la végétation, alors que moins de 5% de cette surface montre une diminution de la végétation.

Une analyse multifactorielle suggère que la **fertilisation du CO_2 explique 70% de la tendance au verdissement observé**, suivie par la sédimentation de l'azote (qui explique 9%), le réchauffement climatique (qui explique 8%) et le changement de la surface de végétation (qui explique 4%). Le rôle du CO_2 est donc majeur dans le verdissement de la Terre.

L'accroissement du CO_2 atmosphérique résultant de nos émissions anthropiques depuis un siècle, ajouté au léger réchauffement de quelques dixièmes de degré que l'on observe maintenant depuis trois siècles — et qui a donc commencé au moins un siècle avant la Révolution industrielle — a donc fortement favorisé ce verdissement.

Mais ce n'est pas tout. Le docteur Bonnier m'a communiqué ensuite une autre étude, vieille de 83 ans cette fois, encore plus étonnante pour tous ceux et celles qui — comme les lecteurs de *La Presse* — ont été conditionnés à ne voir rien de bon dans le carbone, au point de chercher à décarboner l'atmosphère ou à empêcher qu'on sorte ce carbone du sol où il est enfoui.

C'est que le danger,selon cette étude, n'est pas que le taux de CO_2 atmosphérique soit trop haut, comme le GIEC (*Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat*) nous le martèle depuis 30 ans.

Mais qu'il soit trop bas.

Grâce à nos émissions de CO_2, nous avons probablement sauvé la vie sur Terre !

Ce danger avait déjà été mentionné par l'astronome Mutin Milankovitch. Dans sa *Théorie astronomique du climat*, publiée en 1941, il a mis en évidence l'existence de cycles climatiques (notamment glaciaires) et leur corrélation avec les conditions astronomiques. Il nota entre autres — ce que le GIEC semble ignorer — ***qu'une concentration de 220 ppm ou moins permet une entrée en glaciation***. *(« ppm »* veut dire *« parties par million »,* « 220 ppm » veut donc dire que pour chaque 10 000 molécules — d'azote et d'oxygène surtout — que l'on trouve dans l'air sec, 2 de ces molécules sont des molécules de CO_2. Ce n'est pas beaucoup. Nous en étions à environ 427 ppm cet été, ou à environ 4 molécules de CO_2 pour chaque 10 000 molécules dans l'air sec.)

On trouvera cette théorie astronomique résumée dans l'article de Wikipédia *Théorie astronomique des paléoclimats*. En voici un aperçu.

Entre 600 et 400 Ma-AA (« Ma-AA» veut dire « Million d'années Avant Aujourd'hui»), le taux de CO_2 atmosphérique était très élevé, avec des concentrations allant jusqu'à presque **8 000 ppm — soit 10 à 20 fois supérieures** à celle d'environ 427 ppm qu'on a aujourd'hui. (Voir Berner *et autres*, 2001)

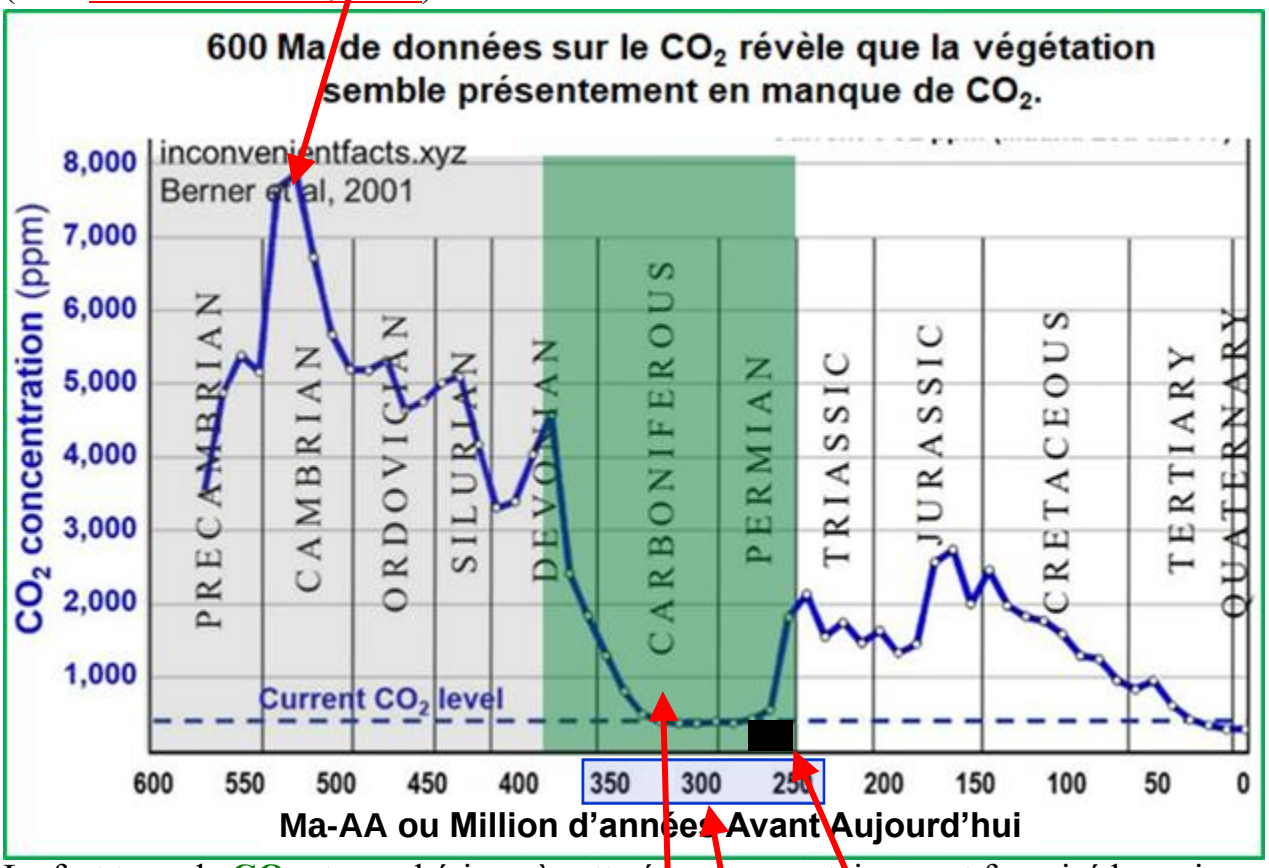

Le fort taux de CO_2 atmosphérique à cette époque a certainement favorisé la croissance de la végétation, et en particulier, de vastes marécages et forêts en Amérique du Nord et en Eurasie. Ce qui a sans doute entraîné la diminution du CO_2 dans l'atmosphère durant cette période.

La mort de cette végétation durant le ***Carbonifère*** a entraîné de larges dépôts de carbone. Ce carbone a ainsi été retiré du cycle de vie de la végétation pour se retrouver enfoui sous terre. Le taux de CO_2 atmosphérique a par conséquent descendu durant cette période au niveau actuel.

Ce sont ces dépôts de charbon du Carbonifère qui ont fourni une grande part de l'énergie nécessaire à la révolution industrielle et qui restent encore de nos jours une ressource énergétique de grand intérêt.

Mais cette chute du taux de CO_2 atmosphérique durant le Carbonifère est peut-être ce qui a provoqué vers la fin de cette période **la *4e Grande Glaciation*** de l'histoire, celle du *Permo-Carbonifère* qui a duré 100 Ma, de **350 à 250 Ma-AA.**

Après cette *Glaciation*, vers la fin du *Permien*, est survenue la ***3e Grande Extinction*** dans l'histoire de la Terre, celle du *Permien-Trias*. **Près de 95% de la vie marine disparaît, ainsi que 70% des plantes et animaux.** Ce qui en fait la plus grande extinction ayant affecté la biosphère.

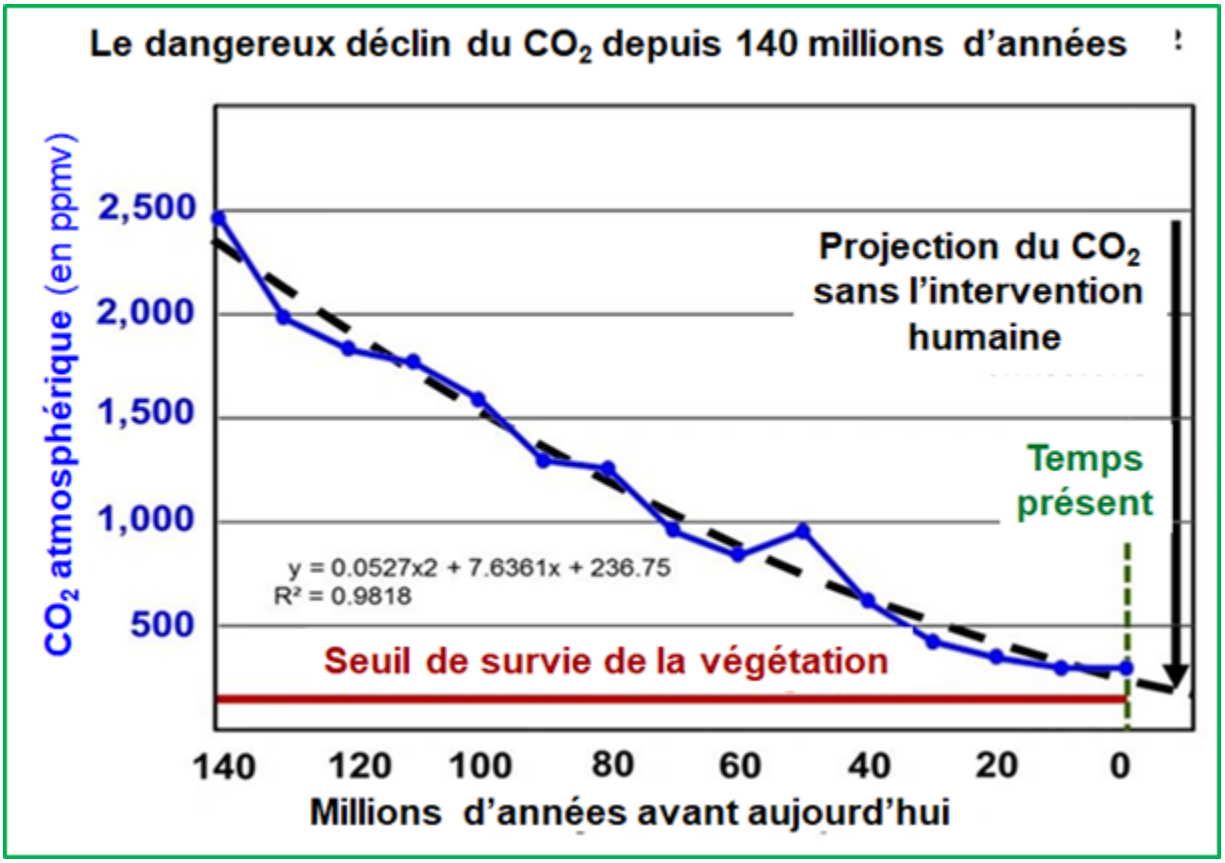

Depuis 140 millions d'années, le taux de **CO_2** atmosphérique a décliné continuellement, passant de 2500 à 280 ppm juste avant la Révolution industrielle vers 1850 et frôlant dangereusement le seuil de survie de la végétation qu'on pourrait situer autour de 220 ppm, selon Milankovitch.

Nos émissions anthropiques de **CO_2** depuis 1850 ont augmenté cette concentration à plus de 400 ppm aujourd'hui et ont contribué à améliorer la végétation, la forestation, l'agriculture et toutes les formes de vie qui en dépendent.

Bref, mine de rien, grâce à nos émissions de CO_2, nous avons probablement sauvé la vie sur Terre !

Je suis conscient que ce dernier petit bout de phrase fera peut-être sursauter quelques-uns des lecteurs de *La Presse*, tellement il heurte de front l'enseignement du catéchisme giécique qu'on leur a servi depuis quinze ans

Mais en recyclant dans l'atmosphère du carbone qui avait été exclu du cycle de vie après s'être retrouvé enfoui dans le sol, il y a quelques centaines de millions d'années, il est bon de rappeler à quel point nos émissions de **CO_2** ont aidé à sauver la vie sur Terre, en remettant ce carbone dans l'atmosphère.

Et bravo à Pierre Poilievre, d'abolir la taxe carbone! Ça permettra au Canada de remettre un peu plus de CO_2 dans l'atmosphère et de contribuer ainsi au verdissement de la Terre.

Quatrième mensonge dans ma chronique du 4 janvier 2024 :

L'abolition de la taxe carbone ne concernera pas le Québec ou la Colombie-Britannique qui conserveront leur propre système de tarification.

Dans ma chronique du 4 janvier, je disais que *« La taxe carbone s'applique dans sept provinces, mais pas aux autres, dont le Québec, qui ont leur propre système de tarification. »* En fait, elle s'applique dans **huit** provinces — et non « sept », mais ce n'était pas un mensonge ici, mais une simple erreur de ma part, mes excuses —, les seules deux provinces où elle ne s'applique pas sont le Québec et la Colombie-Britannique.

Si Poilievre abolit la taxe carbone au Canada, le Québec et la Colombie- Britannique seront-ils concernés ?

Techniquement, non. Le Québec et la Colombie-Britannique pourraient théoriquement conserver leur propre système de tarification.

Mais mon mensonge ici, c'est de laisser croire aux lecteurs de *La Presse* que la vie des citoyens dans ces deux provinces ne serait pas vraiment affectée par l'abolition de la taxe carbone. Que cette question ne les concerne pas vraiment au fond puisque la taxe carbone fédérale ne s'applique pas chez eux. Et surtout, qu'ils ne s'attendent pas à obtenir une baisse du prix de l'essence si les conservateurs étaient élus!

Je reconnais que ce n'est pas ce que pense le premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique, en tout cas. Radio-Canada rapportait, le 12 septembre dernier, que *« le premier ministre de la Colombie-Britannique, David Eby, a causé la surprise jeudi en affirmant que son gouvernement mettra fin à son programme sur la taxe carbone pour les consommateurs, si Ottawa revient sur cette obligation légale. »*

Je suis bien forcé d'admettre que pour les citoyens de la Colombie-Britannique, la fin de ce programme provincial signifierait une baisse de **17,6¢** sur le litre d'essence (et peut-être même une baisse supplémentaire de **10¢** le litre, si Poilievre abolissait en même temps la taxe d'accise fédérale sur l'essence), en plus des économies qu'ils réaliseraient sur le prix de toutes les denrées transportées au Canada.

Mais alors pour le Québec, qu'en serait-il ?

Le Québec pourrait bien sûr décider de conserver sa propre *taxe sur le carbone* qu'il a appelé ésotériquement *« système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre »* (SPEDE) pour être bien sûr que personne ne comprenne qu'il s'agit bien là d'une taxe, même si elle est cachée sous un nom obscur. La preuve que c'est une taxe : ce SPEDE ajoute présentement **12,7¢** au prix du litre d'essence, <u>en plus</u> des **19,2¢** déjà en place pour la *taxe québécoise sur les carburants* et les **3¢** <u>supplémentaires</u> pour les résidents de la grande région de Montréal. Ce qui donne presque **35¢** le litre, en taxes québécoises sur l'essence. À ces taxes québécoises, s'ajoute la *taxe d'accise fédérale* de **10¢**. Et

n'oublions pas à la fin, que sur le total de toutes ces taxes, s'ajoutent la TPS de **5%** et la TVQ de **9,975 %.**

Et ce n'est pas fini! Le *Comité consultatif sur les changements climatiques*, chargé de conseiller le gouvernement du Québec, trouve que notre « taxe carbone québécoise » d'environ 41$ la tonne, n'est pas assez élevée par rapport à la « taxe carbone canadienne » de 80$. Le Comité a donc proposé des mesures au gouvernement Legault *pour « augmenter le prix de la pollution »* — c'est-à-dire *« augmenter la taxe carbone québécoise »* —, titrait fièrement *Le Devoir* le 28 août dernier.

Bref, si Ottawa abolissait la taxe carbone et que la Colombie-Britannique abolissait la sienne, le Québec serait la seule province au Canada avec une taxe carbone qui ajouterait 35¢ au prix de l'essence.

Quelle injustice (!), me direz-vous.

C'est bien ce que dénonçait avec vigueur Steven Guilbeault, notre ineffable ministre fédéral de l'environnement. *« Cela signifie*, nous prévient-il doctement*, que Québec se retrouverait grand perdant si le fédéral laissait tomber son prix sur les émissions des entreprises situées dans les autres provinces ! »*

Mais le docteur Bonnier a déjà trouvé la solution pour corriger une telle injustice :

1. **abolir carrément la « taxe carbone québécoise » en se retirant de la « bourse du carbone » comme l'a fait l'Ontario en 2018;**
2. **remettre aux contribuables québécois le solde restant du *Fonds d'électrification et de changements climatiques.***

C'est d'ailleurs ce qu'il proposait déjà en janvier 2020 au gouvernement du Québec dans son *Mémoire concernant le projet de loi 44 qui visait la gouvernance efficace de mesures d'adaptation aux changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

La première des 13 recommandations qu'il présentait à la page 30 de son mémoire était :

1. *À l'instar de l'Ontario, se retirer de la Bourse du carbone qui nuit inutilement à l'économie du Québec et diminue le revenu disponible par habitant, déjà un des plus bas au Canada, sans apporter aucun avantage environnemental.*
2. *D'ici aux prochaines élections, remettre aux citoyens qui y ont contribué inutilement et injustement depuis 2006 avec la taxe cachée derrière la Bourse du carbone, le solde restant du Fonds d'électrification et de changements climatiques.*

Pourquoi ?

Parce que la *Bourse du carbone* appauvrit le Québec, ajoutait-il :

Déjà la province canadienne avec

- Un des plus bas revenu disponible par habitant au Canada,
- le plus faible taux d'émission de GES par habitant en Amérique,
- le plus haut taux de taxation sur l'essence en Amérique,

- la seule au Canada à participer à la Bourse du carbone (ce qui entraîne déjà une « surtaxe » régressive de plusieurs centaines de dollars par année, appelée à décupler en outre d'ici 2030, et qui est payée par les automobilistes en premier lieu, bien sûr, mais aussi par tous les consommateurs — en régions surtout ! — qui sont ainsi indirectement taxés sur le coût de transport de toutes les marchandises qu'ils achètent.),
- la seule au Canada — contrairement à la taxe carbone canadienne — à ne pas remettre à ses citoyens, en fonction inverse de leurs revenus imposables, le fruit de cette taxe pour compenser son effet régressif,
- la seule au Canada à avoir un Fonds Vert de plusieurs milliards dépensés en pure perte selon l'avis même du *Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV)* et qu'on veut maintenant réorienter vers « *la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et l'électrification* » alors que le concept même de « *lutte contre les changements climatiques* »laisse entrevoir les mêmes dérives idéologiques qui ont conduit aux gaspillages du Fonds Vert,
- la seule à pénaliser ses entreprises en les surtaxant sur le CO_2 émis via la Bourse du carbone, réduisant ainsi leur avantage concurrentiel avec les entreprises des états voisins,

les efforts du Québec pour réduire ses émissions de GES sont en outre condamnés à n'avoir qu'un impact dérisoire sur le réchauffement de la planète compte tenu de la part déjà modeste de ses émissions de CO_2 (0,2% des émissions mondiales).

••••••••••••••••••••••••••••••••

CHRONIQUE

Ce qui n'arrivera pas en 2024

Francis Vailles admettra ses mensonges

FRANCIS VAILLES LA PRESSE
Sera publié le 30 septembre 2024 sur le site d'***AlainBonnier.com***.

Et si, plutôt que de prédire 2024, nos chroniqueurs tentaient d'imaginer ce qui n'arrivera pas ? Comme par exemple, cette chronique de Francis Vailles où il admettra ses mensonges, le 30 septembre prochain, après avoir constaté le faible nombre d'incendies de forêt qu'on a connu cet été, comparé à celui que nous avons connu en 2023.

Chers lecteurs de *La Presse*, je vous ai menti, le 4 janvier dernier, dans ma chronique.

En ce 30 septembre, il est temps aujourd'hui que je vous dise la vérité :

1. La taxe carbone n'aidera en rien à réduire les feux de forêt.
2. Les 3649 économistes américains, dont je vous ai parlé, n'ont jamais prétendu que la taxe carbone était le moyen le plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique.
3. Le CO_2, loin d'être un polluant, est la nourriture des plantes, la source de vie sur notre planète!
4. L'abolition par Poilievre de la taxe carbone canadienne profitera aux Québécois pour autant que le gouvernement du Québec se retire à son tour de la « bourse du carbone » et remette aux Québécois le solde du *Fonds d'électrification et de lutte au changement climatique* qu'ils ont payé pour rien.

Comme je l'expliquais au début, toute vérité n'est pas bonne à dire à *La Presse.*

Surtout sur le climat.

Je m'attends donc à être congédié sur-le-champ pour vous avoir dit ces quatre vérités.

Dès demain matin, j'irai donc à la recherche d'un nouvel emploi de chroniqueur.

Mais où aller ? Quel média voudra de moi maintenant que j'ai décidé de dire la vérité sur le climat ? Sûrement pas au *Devoir*! Alexandre Shields qui y règne en maître sur le climat est encore plus dogmatique que François Cardinal à *La Presse.* Je n'y ai aucune chance. Pas plus qu'à *L'Actualité*, avec Valérie Borde. Alors, au *Journal de Montréal* peut-être ?

J'ai lu, le 21 septembre dernier, dans ce journal, une chronique qui m'a laissé croire qu'on y serait autorisé à dire la vérité sur le climat. Cette chronique est celle d'un certain Robert Girouard. Vous pourrez vérifier, si vous voulez, en *ctrl*-cliquant ici-bas :
https://www.journaldemontreal.com/2024/09/21/le-quebec-aveugle-par-lideologie-climatiste

C'est décidé! Qui m'aime me suive. À partir de demain, suivez-moi au *Journal de Montréal* où je pourrai enfin vous dire la vérité.

••••••••••••••••••••••••••••••••

Mais avant de vous quitter, j'aimerais dire un gros merci au docteur Bonnier, pour toute l'aide qu'il m'a apportée en recherche documentaire pour cette chronique.

Je tiens à vous préciser que le docteur Bonnier m'a apporté cette aide d'une façon désintéressée, dans l'intérêt public, *pro bono publico*, gratuitement, bénévolement, sans aucune rétribution de *La Presse*, ou de quelque parti politique que ce soit ni d'aucune autre source d'ailleurs.

Sans lui, je serais encore aveuglé par l'idéologie climatiste et je n'aurais jamais réalisé que tout ce que je disais sur le climat depuis des lustres n'était que mensonges et fadaises.

Pour mériter sa collaboration, j'ai dû m'excuser, au nom de *La Presse*, pour le traitement injuste que mon journal lui a infligé pendant des années. À chaque fois, qu'il soumettait une *antichronique* à *La Presse* pour protester contre une *chronique intempestive*, on mettait ses *antichroniques* à la poubelle! Heureusement, j'ai réussi à en récupérer deux, en cachette de mes patrons. Je vous donne les liens ici. Les lecteurs de *La Presse* auront enfin l'occasion de les lire pour la première fois :

Pour en finir avec le prétendu consensus à 97% sur le climat.pdf
(*Antichronique* soumise le 2019-06-18 en réponse à une *chronique* de Patrick Lagacé.)

Et pourtant, elle verdit !.pdf
(*Antichronique* soumise le 2023-09-19 en réponse à une *chronique* d'Isabelle Hachey.)

En lisant cette chronique, vous aurez peut-être remarqué que je me suis retenu, tout au long, de ne pas trop louanger le docteur Bonnier. De ne pas dire tout le bien que je pense de lui.

Parce que je ne voulais pas que vous finissiez par penser, à un moment donné, que c'est lui qui l'a écrite.

Alain Bonnier,
Ph.D. (physique)
Climatophysicien